

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mai 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le onze mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LANDREAU, Maire.

Date de convocation : le 4 mai 2023

Date d'affichage en mairie : 4 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 15

MEMBRES PRESENTS :

MMES GUINAUDEAU, BRETIN, GAZE, CHAPDELAINE, CORMERAIS.

MM. AUVINET, MAUDET, PESLERBE, FONTENIT, AUGEREAU, GATE, RAMBAUD et LANDREAU A., Maire.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Yvan AUVINET

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal du 13 avril 2023 a été transmis à l'ensemble du conseil municipal, ce dernier n'apportant pas d'observation est approuvé à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour de la présente séance, figurant dans la convocation transmise à chaque conseiller est le suivant :

1. Modification et annulation de la délibération D_2022_30 acquisition de parcelles pour le Chemin de randonnées au lieu-dit les Gâts.
2. Attribution de Marché pour la Viabilisation du Lotissement des Jardins.
3. Attribution de Marché pour le groupement de commandes de gros travaux de voiries.

Aucun scrutin particulier n'a été sollicité sur cette séance, le vote a été effectué au scrutin public pour l'ensemble des délibérations présentées.

1 - Acquisition de parcelles chemin de randonnée au lieu-dit les Gâts. D_2023_29

Monsieur Le Maire informe que suivant le plan d'arpentage du géomètre, Il apparait que la vente portera sur les parcelles cadastrées section A numéros 2155 (partie de la parcelle section A n°890) et 2157 (partie de la parcelle section A n°892).

Cependant Il apparait que la délibération N°D-2023-29 du 07 juillet 2022 mentionne uniquement une partie de la parcelle cadastrée section A numéro 892.

De ce fait afin de pouvoir procéder à l'acquisition, Il convient d'annuler la délibération N°D-2023-29 du 07 juillet 2022 et de la remplacer par une nouvelle délibération qui sera adressée à M. Stéphane BUHOT-LAUNAY *Notaire* à LA GAUBRETIERE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Accepte** la décision modificative telle que citées ci-dessus

Détails du scrutin public :

Pour : Alain LANDREAU, Katia GUINAUDEAU, Chantal BRETIN, Delphine CHAPDELAINE, Stéphanie GAZE, Florence CORMERAIS, Luc AUGEREAU, Yvan AUVINET, Steve FONTENIT, Michel PESLERBE, Christian MAUDET, Gérard GATE, Grégory RAMBAUD.

Contre : /

Abstention : /

2 - Attribution de Marché pour la Viabilisation du Lotissement des Jardins. D_2023_30

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 29 mars 2023 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée ainsi que sur <https://www.marches-securises.fr> le 24 mars 2023 La date limite de remise des offres était fixée au 21 avril 2023 à 12h00.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal les résultats de l'appel d'offres concernant la viabilisation du lotissement des Jardins.

Il donne lecture des 8 propositions et expose l'analyse du Maitre d'œuvre.

Pourcentage des critères de jugements : PRIX 40% soit **sur 8 points**

VALEUR TECHNIQUE 60% soit **sur 12 points**

CALCUL DE LA NOTE GLOBALE : Après Questions posées aux entreprises

Le calcul est défini par la formule suivante :

= la note « prix des prestations » + la note « valeur technique des prestations »

Entreprises ayant remis une offre par ordre d'enregistrement	Montant à l'ouverture des plis en € HT	Conformité de l'offre	Observations	Montant offre de base après questions	Critères de jugement		Note finale
					Prix	Valeur technique	
CHARIER TP SUD Agence Lahaye	47 110,65 €	oui	RAS	50 905,65 €	6,98	12	18,98
CHOLET TP	48 544,50 €	oui	RAS	52 362,50 €	6,79	12	18,79
DELLTRA	59 710,27 €	oui	RAS	63 760,27 €	5,57	12	17,57
MIGNE TP	47 879,45 €	oui	RAS	51 096,95 €	6,95	11	17,95
EUROVIA	56 613,95 €	oui	RAS	60 295,95 €	5,89	12	17,89
LOIRE VENDEE INFRAS	47 877,50 €	oui	RAS	50 237,50 €	7,07	10	17,07
ALAIN TP	42 594,25 €	oui	RAS	44 411,75 €	8,00	11	19,00
BOUCHET VEZINS	46 994,75 €	oui	RAS	49 013,25 €	7,25	11	18,25

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition d'ALAIN TP de SAINT PROUANT qui s'avère la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** l'exposé de Monsieur le Maire.
- **Décide** de retenir la proposition d'ALAIN TP de SAINT PROUANT pour un montant de :
Quarante-quatre mille quatre cent onze euros et soixante-quinze centimes hors taxes (44 411.75 € HT), soit cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros et dix centimes toutes taxes comprises (53 294.10 € TTC).
- **Précise** que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget lotissement.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché intervenant avec cette entreprise.

Détails du scrutin public :

Pour : Alain LANDREAU, Katia GUINAUDEAU, Chantal BRETIN, Delphine CHAPDELAIN, Stéphanie GAZE, Florence CORMERAIS, Luc AUGEREAU, Yvan AUVINET, Steve FONTENIT, Michel PESLERBE, Christian MAUDET, Gérard GATE, Grégory RAMBAUD.

Contre : /

Abstention : /

3- Attribution de Marché pour le groupement de commandes de gros travaux voiries. D_2023_31

Monsieur le Maire rappelle que s'agissant du Marché pour le groupement de commandes Travaux de grosses réparations de voirie sur les communes de LA GAUBRETIERE, LES LANDES GENUSSON, ST-AUBIN DES ORMEAUX et ST-MARTIN DES TILLEULS.

- Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 8 avril 2023 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée ainsi que sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> le 5 avril 2023 La date limite de remise des offres était fixée au 28 avril à 12h00.
- Suite à l'ouverture des plis par la Commune de la Gaubretière, Coordinateur du Groupement de Commande en date du 28 avril 2023 et à l'analyse des offres remises, il convient d'attribuer le marché de travaux relatif aux grosses réparations de voiries à l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST-MIGNE TP dernière ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Entreprises	Note financière sur 20	Sous total	Note technique Sur 20	Sous total	TOTAL	Classement
		60 %		40 %		
EIFFAGE ROUTE SUD OUEST - MIGNE TP	19,03	11,42	17,00	6,80	18,22	1er
SOFULTRAP	18,61	11,16	16,50	6,60	17,76	2ème
SAS CHARIER TP SUD - Agence LAHAYE	16,53	9,92	14,75	5,90	15,82	3ème

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer le marché de travaux relatif à aux grosses réparations de voiries à l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST-MIGNE TP.
- **Autorise** M. le Maire à signer l'acte d'engagement individuel rattaché au marché.

Détails du scrutin public :

Pour : Alain LANDREAU, Katia GUINAUDEAU, Chantal BRETIN, Delphine CHAPDELAINE, Stéphanie GAZE, Florence CORMERAIS, Luc AUGEREAU, Yvan AUVINET, Steve FONTENIT, Michel PESLERBE, Christian MAUDET, Gérard GATE, Grégory RAMBAUD.

Contre : /

Abstention : /

Points Divers :

- **Association Colimaçon**

Le conseil est Informé du bilan financier 2022 de l'Association Colimaçon :

- **Restaurant scolaire :**

L'association enregistre un déficit, elle souhaite une prise en charge exceptionnelle du déficit par les 2 communes bénéficiaires du service (Saint Aubin des Ormeaux et Saint Martin des Tilleuls), selon le nombre de repas **soit pour St Martin des Tilleuls un montant de 3 420,14 €.**

- **Accueil de loisirs :**

L'association enregistre un déficit de 4 796,15 €

Elle souhaite une prise en charge exceptionnelle aux trois communes adhérentes (Saint Aubin des Ormeaux, Les Landes Génusson et Saint Martin des Tilleuls), **à hauteur de 26% pour St Martin des Tilleuls soit un montant de 1247€.**

- **Agendas de la Rénovation de la salle des jardins**

M. Le Maire présente l'Agendas de Rénovation de la salle des jardins

Calendrier de la procédure :

- Lancement de la consultation à **Le 4 mai et parution le 6 mai**
- Réception des candidature à **Le 2 juin 12h00**
- Analyse et régularisation des candidatures à **Du 5 juin au 16 juin**
- Présentation des candidatures aux élus pour retenir 3 candidats à **Du 19 juin au 23 juin** (date et heure à définir avec vous) à **prévoir une demi-journée**
- Pointage et régularisation des pièces exigibles des 3 groupements à **Du 23 au 30 juin**
- Information des non retenus et lancement de la phase offre à **Du 30 juin au 18 juillet**
- Analyse des offres et régularisation à **Du 18 juillet au 23 juillet**
- Audition des 3 candidats à **Du 24 juillet au 26 juillet** (date et heure à définir avec vous) à **prévoir une demi-journée.**
- **Passage au conseil Municipal du lauréat pour délibération à SEPTEMBRE 2023**

Programme	Consultation de MOE	Etudes	Travaux
	4 mois	10 mois	12 mois
<u>CM 13 avril 2023</u> Validation du Programme	<u>CM du 7 septembre 2023</u> Attribution du marché de MOE	<u>CM juillet 2024</u> Attribution du marché de Travaux	<u>Livraison</u> Rentrée 2025

Liste des délégations :

Date	Numéro	Objet	Tiers	Montant HT
20/03/2023		Trancheur à pain	Froid Vendéen	334 €
23/03/2023		Bulletin municipal recherche et conception de 2 pistes graphiques	ICI	382 €
23/03/2023		Bulletin municipal 8+4 pages format 20x27 cm	ICI	1067 €
23/03/2023		Bulletin municipal 16+4 pages format 20x27 cm	ICI	1472 €
25/03/2023		2 buts de foot	Intersport	4156,67 €
29/03/2023		Intervention chauffage de l'église	Fauchet	189,20 €
4/04/2023		Ouverture de compte carrière Mousset		
4/04/2023		Cloche de l'église	Lussault	4099,01
13/04/2023		Modification banderoles forum des associations	Le gros lapin	91 €
18/04/2023		Réparation extérieur de l' église	EARD couverture	1570 €
18/04/2023		Participation classe ULIS école publique	Ville de Cholet	Environ 400 €
25/04/2023		Contrôle sécurité de l'aire de jeux	Sécurisport	190 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45

Le Maire
Alain LANDREAUX



Le Secrétaire de Séance
Yvan AUVINET

